

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP  
Le 15 janvier 2015  
Téléconférence  
de 19 h à 20 h 10 (HE)**

**NOTE: These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.**

**Présences :** Blythe Shepard (présidente), Lorna Martin, Natasha Caverley, Beth Robinson, Trish McCracken, Tracy Duffy, Michel Turcotte, Bill Thomas, Kim Landine, Margie Cain, Miriam Duff, Serge Hall, Ashley Phillips, Barbara MacCallum (secrétaire)

**Excusés :** Sarah Holland, Gisèle Lalonde, Kiraz Johannsen

**Mot de bienvenue**

- Blythe souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.
- Blythe rappelle que Beth Robinson et Jeff Landine ont présenté un webinaire le 14 janvier 2015 portant sur les considérations éthiques et juridiques de la supervision clinique de la pratique du counseling et de la psychothérapie. Elle les remercia pour cette prestation.

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion des 15 et 16 novembre 2014
3. Conflit d'intérêts
4. Budget 2015-2016
5. Prix et récompenses
6. Amendement aux règlements administratifs de la Section de la C.-B.
7. CAPFC
8. Prochaine réunion
9. Clôture de la réunion

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Margie Cain. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

**2. Adoption du procès-verbal**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion des 15 et 16 novembre 2014, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Natasha Caverley. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE.**

### **3. Conflit d'intérêts**

- Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettait en situation de conflit d'intérêts.
- Les conflits d'intérêts peuvent être déclarés en tout temps durant la réunion.

### **4. Budget 2015-2016**

- Barb MacCallum donna un aperçu du budget pour 2015-2016.
- Il s'agit d'un budget jugé très prudent étant donné qu'on ne connaît pas l'impact qu'aura sur les membres de l'ACCP le nouvel ordre professionnel qui voit le jour en Ontario.
- Cet impact dépend également du moment où l'Ordre commencera à fonctionner.
- La date de promulgation n'a pas encore été annoncée.
- Les points d'éclaircissement suivants ont été fournis :
  - a. Une hausse de 20 \$ sur les cotisations des membres fut perçue en juillet 2013.
  - b. Du montant de cette hausse, 10 \$ ont été affectés à la couverture de la TPS/TVH.
  - c. Les 10 \$ restants sont investis dans le Fonds de développement régional.
  - d. Les sommes continuent de s'accumuler dans le Fonds, qui s'élevait à plus de 60 000 \$ à la fin de janvier 2015.
  - e. Le poste de dépenses Développement professionnel sert à venir en aide aux employés qui étudient en vue d'obtenir des diplômes de deuxième cycle dans des domaines pertinents pour les postes qu'ils occupent au sein de l'ACCP. Il sert également à payer des formations plus brèves, comme des cours sur Excel ou Word.

**Résolution :** Approuver le budget 2015-2016 tel que présenté.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain  
ADOPTÉE.**

### **5. Prix et récompenses**

- On distribua sous pli séparé des résumés des réalisations de chacun des candidats.

**Résolution :** Décerner un Prix Membre honoraire à vie à la D<sup>re</sup> Lorna Martin.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Miriam Duff  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Décerner le Prix pour la contribution professionnelle 2015 à la D<sup>re</sup> Beth Robinson.

**Proposée par Natasha Caverley. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE.**

### **6. Amendement aux règlements administratifs de la Section de la C.-B.**

**Résolution :** Approuver la modification aux règlements administratifs de la Section de la C.-B., telle que présentée.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Ashley Phillips.  
ADOPTÉE.**

## 7. CAPFC

- Depuis la réunion du CA de novembre 2014, Blythe Shepard a tenu deux téléconférences avec les coprésidents du CAPFC.
- Lors de la première téléconférence, Blythe discuta de la résolution formulée par le CA lors de sa réunion de novembre 2014.
- Durant la seconde téléconférence, elle n'a pas réussi à traiter de tous les points qu'elle avait inscrits à l'ordre du jour, car les coprésidents se sont dits réticents à poursuivre tant que certaines questions qu'ils avaient mises de l'avant en janvier 2015 n'auraient pas reçu de réponses de la part du CA.
- Malgré la résolution du CA indiquant que les Administrateurs sont d'avis que l'accréditation est très importante, les coprésidents ont demandé des éclaircissements supplémentaires quant à l'intention véritable qui sous-tend la révision actuelle du CAPFC.
- On laissa entendre que la démarche pourrait comporter des motifs inavoués.
- Les efforts déployés pour rassurer les coprésidents à ce sujet ont semblé vains.
- Les membres du Comité de direction ont discuté de la situation lors de leur téléconférence tenue le 5 janvier 2015.
- Ils élaborèrent trois options afin que le CA les prenne en compte dans ses réponses aux questions posées par les coprésidents.

**Option 1 :** Statu quo. Dès à présent, mettre un terme à la démarche de « mise à niveau » du CAPFC. Permettre au CAPFC de continuer sous sa forme actuelle, sans autres modifications ni mises à niveau de ses pratiques, de son administration ou de son programme. C'est donc le retour à la normale.

**Option 2 :** Modifier et poursuivre le plan de mise à niveau du CAPFC. Préciser et modifier le plan de mise à niveau en fonction des discussions du CA tenues en novembre 2014. Réitérer la nécessité de préciser les échéanciers du plan de mise à niveau et des critères/objectifs de rendement.

Le 16 novembre 2014, le Conseil d'administration de l'ACCP a formulé une résolution claire en ce qui concerne les visées, la motivation et l'orientation du CAPFC. Le CA s'est engagé à favoriser la réussite accrue du processus ACCP d'accréditation des programmes. Le CA réitère l'exigence d'une plus grande supervision de sa part à l'égard de tous les comités, y compris le CAPFC.

**Option 3.** Procéder à la suspension des activités du CAPFC. Jusqu'à ce que les coprésidents du CAPFC aient soumis une version révisée, plus solide et plus complète du plan de mise à niveau de l'accréditation des programmes, (i) dans les délais prévus (en fonction de l'échéancier convenu avec le CA de l'ACCP) et (ii) à condition que cette version réponde aux attentes du CA de l'ACCP en ce qui concerne sa conformité à la résolution adoptée à ce propos lors de la réunion du CA le 16 novembre 2014, que les activités et le financement à venir soient interrompus jusqu'à ce que les points (i) et (ii) aient été remplis à la satisfaction du Conseil d'administration de l'ACCP.

- On examina et discuta chacune des options.
- Un résumé des discussions apparaît ci-dessous.
  - **Option 1**
    - Tous ont convenu qu'il ne s'agissait pas d'une option viable, car le CA avait déterminé qu'une révision du CAPFC s'avérait nécessaire.
    - Cette option fut donc exclue des considérations.
  - **Option 2**
    - La révision du CAPFC se trouve dans une impasse et cette option pourrait permettre de faire avancer les choses.
    - Elle permettrait d'assurer un meilleur suivi.
    - Le CA a exprimé sa volonté de s'impliquer davantage et cette option le lui permettrait.
    - Elle garantit une plus grande imputabilité.
    - On pourrait travailler en fonction de résultats attendus et d'échéanciers très clairement définis.
    - Il semble que les coprésidents soient réticents à l'idée de permettre au CA d'assurer un suivi.
    - Le CA pourrait demander aux coprésidents de quelle façon les administrateurs pourraient s'impliquer davantage.
    - On réaffirma que le but était de soutenir l'accréditation, c.-à-d. que l'ACCP considère l'accréditation comme étant un programme important pour l'Association et pour la profession.
    - Si les deux coprésidents ne veulent pas s'impliquer, alors le CA doit rechercher un remplacement.
    - On souleva la question des attentes initiales à l'égard du programme.
      - En 2003, lors du lancement du projet, les recherches indiquaient que parmi les 60 programmes au Canada, 1/3 étaient conformes aux normes, 1/3 pourraient éventuellement s'y conformer et 1/3 n'y parviendraient pas.
      - Il y a donc lieu de se demander comment il se fait que l'accréditation ne couvre que 4 programmes dans trois universités.
      - Le problème tient-il aux procédures, aux normes, etc.?
      - La procédure d'accréditation constitue une démarche complexe.
    - On nota qu'il faut parfois compter plusieurs années pour qu'un programme puisse s'adapter aux normes, en raison des protocoles en place dans la plupart des universités.
    - On fit la comparaison avec la procédure d'accréditation de la Société canadienne de psychologie, qui n'a permis d reconnaître que 5 établissements, même si elle existe depuis les années 1980.
  - **Option 3**
    - Cette option a plus de mordant et appellerait un plan d'action.
    - On se montra étonné de la longueur de temps (10 à 15 ans) qu'il faut pour apporter des modifications aux programmes universitaires.
    - On exprima des inquiétudes quant à la possibilité que cette option entraîne la fin du programme, alors que ce n'est pas le résultat recherché.
    - Un autre organisme pourrait combler le vide si l'ACCP se retire.

- Il faut tenir compte du fait que l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario a mis en place sa propre procédure d'accréditation.
  - La procédure est dispendieuse. Les responsables des établissements travailleraient-ils à obtenir l'accréditation auprès des deux organismes?
  - Une quatrième option fut mise de l'avant.
- **Option 4**
    - Que le conseil d'administration crée un comité responsable d'élaborer un plan d'action visant la mise à niveau du CAPFC, en tenant compte de ce qui suit :
    - Les attentes du CA de l'ACCP
    - La consultation auprès des coprésidents du CAPFC
    - Les circonstances qui prévalent dans les provinces régies par des ordres professionnels
    - Le budget requis pour mettre en œuvre le plan et poursuivre le programme
- Les étapes ultérieures se définissent comme suit :
  - Étudier l'Option 4 et transmettre les commentaires par courriel à Blythe.
  - Cela permettrait qu'une décision soit prise lors de la réunion de février du CA.
  - Étudier la possibilité d'inviter les coprésidents à assister à la réunion du CA en mai 2015, afin de faire une présentation du CAPFC aux administrateurs.
- 8. Prochaine réunion**
- La prochaine réunion se tiendra le 19 février 2015 à 13 h (HE).
- 9. Clôture de la réunion**  
**Résolution** : Clôturer la réunion.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Ashley Phillips.  
ADOPTÉE**

---

Présidente

---

Date

## RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Margie Cain. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion des 15 et 16 novembre 2014, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Natasha Caverley. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Approuver le budget 2015-2016 tel que présenté.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Décerner un Prix Membre honoraire à vie à la D<sup>re</sup> Lorna Martin.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Miriam Duff  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Décerner le Prix pour la contribution professionnelle 2015 à la D<sup>re</sup> Beth Robinson.

**Proposée par Natasha Caverley. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Approuver la modification aux Règlements administratifs de la Section de la C.-B., telle que présentée.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Ashley Phillips.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Clôturer la réunion.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Ashley Phillips.  
ADOPTÉE.**

### Résumé des mesures à prendre

<b>Numéro de la tâche</b>	<b>Référence au procès-verbal</b>	<b>Tâche</b>	<b>Date</b>	<b>Responsabilité</b>
1	7	Transmettre à Blythe les commentaires sur l'Option 4	Dès que possible	Conseil d'administration